

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



LES DÉPUTÉS DE LA *PEOPLE'S ALLIANCE* REJOIGNENT LES RANGS DES PROGRESSISTES CONSERVATEURS DU N.-B.

LES FRANCOPHONES DOIVENT DEMEURER VIGILANTS

Moncton, 31 mars 2022 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») a appris hier avec stupéfaction que les députés de la *People's Alliance* rejoignaient les rangs du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick. Sans vouloir monter aux barricades trop promptement, ce transfuge politique est tout de même inquiétant pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, qui se doit de demeurer vigilante. Il y a lieu d'espérer que les idéaux et les positions hostiles envers le bilinguisme officiel prises par le passé par la *People's Alliance* soient enterrés pour de bon et qu'ils ne trouvent aucun écho auprès des autres députés du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick et du premier ministre Blaine Higgs.

Bien que l'ex-chef de la *People's Alliance*, Kris Austin, a indiqué hier avoir toujours appuyé le bilinguisme officiel, ses propos nous laissent toutefois perplexes et incrédules. À titre de rappel, il n'y a pas si longtemps, son ancien parti politique et lui-même ont ouvertement et publiquement prôné, entre autres, la fusion des réseaux francophone et anglophone de la santé, l'abolition de la dualité dans le transport scolaire, l'abolition du Commissariat aux langues officielles, limiter l'exigence du bilinguisme dans certains emplois de la fonction publique, en plus de prétendre fallacieusement que le bilinguisme officiel représente un « gaspillage des fonds publics ». Il ne faut pas se leurrer - ces positions vont à l'encontre même du contrat social de notre province, qui vise à favoriser l'égalité réelle entre nos deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick.

À titre de juristes, il y a lieu de réitérer que l'égalité réelle constitue la norme juridique en droit canadien en matière de droits linguistiques et que l'exercice de ceux-ci « ne doit pas être considéré comme exceptionnel, ni comme une sorte de réponse à une demande d'accommodement » (voir notamment *R. c. Beaulac*, [1999] 1 R.C.S. 768, aux paras 22 et 24 et *DesRochers c. Canada*, [2009] 1 RCS 194, au para 31), contrairement à ce que semblait plutôt préconiser M. Austin dans ses prises de position antérieures. Bref, toute recrudescence et manifestation de celles-ci, s'il appert, devront immédiatement être dénoncées avec vigueur par le premier ministre Blaine Higgs, qui se doit de représenter l'ensemble des citoyens du Nouveau-Brunswick, y compris la communauté francophone.

Il y a également lieu de le rappeler, comme l'ont souligné à maintes reprises notre Cour suprême du Canada et notre Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, que les droits linguistiques imposent des obligations constitutionnelles particulières à l'État. En d'autres mots, l'égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges de nos deux communautés de langues officielles font en sorte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans les mesures législatives qu'il propose, dans la répartition des ressources publiques et dans ses politiques et programmes, encourage, par des mesures positives, le développement culturel, économique, éducationnel et social des communautés linguistiques officielles (voir la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*).

Dans le contexte actuel de révision de la *Loi sur les langues officielles* (« LLO ») du Nouveau-Brunswick, et alors que la communauté francophone attend toujours une réponse du premier ministre Blaine Higgs sur le rapport des commissaires Finn et McLaughlin concernant la révision de la LLO, il est désormais le temps plus que jamais que le premier ministre affiche ses vraies intentions sur la question des langues officielles au Nouveau-Brunswick. La communauté francophone mérite mieux et s'attend à mieux de notre premier ministre. Il ne s'agit certainement pas d'une « *momentous day* » pour la communauté francophone, comme l'a qualifié le premier ministre - loin de là. Il s'agira seulement d'une « grande journée » pour l'ensemble des citoyens du Nouveau-Brunswick lorsque notre gouvernement provincial entreprendra enfin une révision de la LLO qui favorisera l'épanouissement et le développement de nos deux communautés de langues officielles. En tant que responsable de la LLO, le premier ministre doit démontrer davantage de volonté politique dans ce dossier, car, pour l'instant, son mutisme en matière de langues officielles et cette récente annonce politique ternissent considérablement sa crédibilité lorsqu'il affirme vouloir gouverner pour représenter l'ensemble des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick.

-30-



AJEFNB

18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier, Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
506-853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca